Plan d'urbanisme de Saint-Jean

Territoires d'intérêt écologique - Les secteurs boisés

Annexe 2 - Carte 3

Légende

- Périmètre d'urbanisation
- Secteurs boisés
- MRC limitrophes
- MRC de L'Île-d'Orléans
- Limites municipales
- Cours d'eau

1:35 000

0 0,45 0,9 1,8

Kilomètres

N

Source : Municipalité de Saint-Jean
© Gouvernement du Québec
Projection cartographique: MTM Zone 7 NAD83

MODIFICATIONS	No	Règlement no	Adopté le	Entrée en vigueur le

Règlement numéro 2021-379

Adopté par le Conseil de la municipalité de Saint-Jean 30 Août 2021

En vigueur le 12 Novembre 2021

Chantal Daigle
Directrice générale

Jean-Claude Pouliot
Maire